

Election du Maire

1^{er} Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76-77. et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci après

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Et de cela : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : "

Reste pour les suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

obtenue M. Liriel Cyprien : 12

Chomé Henri : 1

Monsieur Liriel Cyprien ayant obtenu la majorité des voix (absolue) a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.